



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 5046

Texte de la question

M. Francois Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les conséquences des tentations de delocaliser l'entretien de la flotte d'Air France. L'entretien du materiel volant represente pour Air France de l'ordre de 11 p. 100 de la depense totale, soit 3,3 milliards de francs par an. On peut des lors mesurer l'interet economique que peut represente une economie de 10 ou 20 p. 100 sur ce poste, par le biais de l'entretien delocalise... en Europe de l'Est, notamment par GSA, compagnie tcheque, filiale d'Air France. Meme si la recherche d'une « synergie d'entretien » n'est pas en soi condamnable, il est toutefois regrettable de constater qu'emplois et savoir-faire seraient compromis par une telle decision. D'autre part, il conviendrait aussi de s'interroger sur les garanties indispensables qu'une telle operation de delocalisation de l'entretien des avions devrait presenter pour la securite des usagers de la compagnie nationale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage afin que cette decision, si elle devait bel et bien intervenir, n'ait point de consequences graves tant pour l'emploi que pour la securite des passagers.

Texte de la réponse

La concurrence de plus en plus vive entre les grandes compagnies aeriennes mondiales conduit celles-ci a intensifier leurs efforts de reduction des couts. Dans le cadre de cette demarche, des transferts croises d'activites avec la compagnie tcheque CSA avaient ete envisages. Cependant, au debut de l'annee 1994, les autorites tcheques ont souhaite proceder au rachat de la participation d'Air France dans la compagnie CSA, mettant ainsi un terme au partenariat industriel entre les deux compagnies, meme si celles-ci envisagent de poursuivre des relations de cooperation dans d'autres domaines. Il convient de noter qu'Air France poursuit ses efforts internes d'amelioration de la competitivite. Conformement aux objectifs du projet d'entreprise « Reconstruire Air France », les activites de maintenance de la compagnie nationale ont ete reorganisees en deux centres de resultats : Air France Maintenance, chargee de la maintenance en ligne et du petit entretien de la flotte Air France, et Air France Industrie, chargee de fournir des prestations industrielles a Air France Maintenance et aux clients exterieurs. Cette nouvelle organisation, associee a une demarche d'amelioration permanente des methodes de travail, doit permettre d'accroitre la qualite de service et les performances economiques de ce secteur d'activite d'Air France, qui pourrait ainsi mieux faire face a la concurrence, et se developper sur les marches mondiaux. D'une maniere generale, le Gouvernement francais est soucieux de preserver dans le secteur du transport aerien l'application de normes europeennes en matiere sociale ainsi qu'un niveau d'emploi satisfaisant, de maniere a prevenir les evolutions constatees dans d'autres secteurs tels que celui de la marine marchande. Il a fait part de ses inquietudes en la matiere aux Gouvernements des autres pays de l'Union europeenne ainsi qu'a la Commission europeenne, afin qu'un examen rapide de la situation soit mene et que, le cas echeant, les mesures appropriees soient prises, tant au plan technique qu'au plan social. A la suite de cette initiative francaise le Conseil europeen des ministres des transports du 19 septembre dernier a charge la Commission europeenne d'une etude sur ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5046

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2517

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5442